

créer la Zone de libre-échange des Amériques. Le CTC coopère dans cette démarche avec d'autres organisations civiles du Canada.

Le président et les vice-présidents du CTC jouent des rôles de premier plan au sein de plusieurs organismes internationaux, y compris la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), le Comité des droits de l'homme et des syndicats de l'OCDE et l'OIT. Ce réseau d'affiliations internationales amène le CTC à participer constamment à une foule de dossiers ponctuels concernant des violations des droits de la personne et des droits des syndicats dans d'autres pays, par exemple en Chine, en Birmanie, en Indonésie, au Nigeria, dans les pays d'Europe de l'Est, au Mexique et en Colombie. Ces interventions supposent normalement la promotion des mesures que le gouvernement canadien doit prendre pour protéger les droits de la personne et les droits des travailleurs.

La capacité de recherche et de promotion en matière de politiques du CTC est assurée par le personnel de son service des affaires internationales, qui inclut une section consacrée à plein temps à l'ALENA, de même que par le personnel du service de la politique socio-économique, qui mène des recherches et des analyses en profondeur, dont environ 20 % portent sur des questions internationales. Le CTC publie un vaste éventail de documents de recherche, de matériel éducatif et de bulletins périodiques.

Un certain nombre de groupes confessionnels se concentrent sur les droits de la personne, notamment le Comité inter-églises pour les droits humains en Amérique latine (CIEDHAL), le Comité inter-églises sur l'Afrique (CIEA), le Comité de travail Canada-Asie (CTCA) et le Task Force on the Churches and Corporate Responsibility. Le TCCR s'est employé à tenir les sociétés canadiennes responsables des conséquences de leur présence dans les pays où il y a violation des droits de la personne. Il communique et tient des réunions directement avec les représentants des sociétés en question, en se basant dans certains cas sur les normes de l'analyse comparative pour mener un dialogue sur les pratiques et responsabilités des sociétés (la section sur la responsabilité des entreprises renferme des détails sur l'analyse comparative). Signalons tout spécialement ses interventions auprès de Shell Canada et de Shell International au sujet de leur rôle au Nigeria. Des pressions internationales ont amené Shell International à réviser son énoncé de principe de façon à y inclure un critère relatif aux droits de la personne. Cette réaction constitue un bon point de départ pour prendre des mesures de suivi auprès de Shell quant à ses opérations au Nigeria et pour inciter d'autres sociétés à adopter des codes analogues. Le Taskforce a aussi visé les opérations des sociétés canadiennes au Soudan, en Birmanie et au Guatemala.